

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h 30 à 20 h
Tél. Direct : 04.94.08.60.49

Réunion restreinte du Lundi 9 septembre 2019 P.V. N° 5

Président : M. Patrice BOUREAU

Secrétaire : M. Jean REDAUD

Représentant des arbitres, élu au CD : M. Patrick FAUTRAD

Présents : MM. Michel ALEXANDRE – Bilel BARHOUMI – Cyril BOUREAU – Michel EBRARD – Pierre HOLLECKER – Sébastien HOLLECKER – Serge PAPA – Raymond PERON – Fabrice POREE – Hichem SMOUNI

INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;
- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

RAPPEL AUX ARBITRES

1 – Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec son nouveau club.

2 – La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

RAPPEL IMPORTANT CONCERNANT LES DESIGNATIONS :

Il est demandé à tous de respecter un délai de 21 JOURS FRANCS MINIMUM pour toutes les indisponibilités connues à l'avance. Une tolérance jusqu'à J – 17 jours est acceptée. Par exemple une indisponibilité pour le samedi 12 octobre 2019 doit être inscrite **par l'arbitre lui-même, sur son Espace FFF, avant le vendredi 20 septembre 2019 à 16 h** (soit 3 vendredis avant).

Toute indisponibilité inscrite en deçà de J-17 doit obligatoirement être doublée par l'envoi d'un justificatif adressé au secrétariat du District du Var par l'intermédiaire de la messagerie officielle de l'arbitre.

Les arbitres sont désormais tenus de renseigner leurs indisponibilités à l'année sur leur espace My FFF.

En l'absence d'information, ils sont considérés comme désignables.

Par exemple :

- indisponible le SAMEDI du 25/08/2019 au 30/06/2020.
- ou indisponible le lundi du 25/08/2019 au 30/06/2019, le mardi du 25/08/2019 au 30/06/2019, le mercredi du 25/08/2019 au 30/06/2019, le jeudi du 25/08/2019 au 30/06/2019, le vendredi du 25/08/2019 au 30/06/2019.
- précise un horaire d'indisponibilité : exemple : le lundi, du 25/08/19 au 30/06/20 de 7h30 à 18h.
- inscrire le bon motif (professionnel ou scolaire, convenance personnelle... etc.)

En résumé, il faut comprendre que du 25/08/19 au 30/06/19 chaque arbitre est considéré comme libre pour l'arbitrage à tout instant, SAUF pour les dates ou les jours de la semaine qu'il indique lui-même sur son espace MyFFF.

Une surveillance particulièrement stricte est maintenant mise en place sur ce point, et les arbitres qui ne respecteraient pas cette obligation s'exposent à être sanctionnés comme le prévoit l'annexe 3 du RI.

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

COURS DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES SECTEURS

- Secteur est varois : Salle ST JEAN à PUGET SUR ARGENS, tous les **mercredis de 18h00 à 20h00 à compter du 11/09/19**
- Secteur centre var : Salle du tir à l'arc à BRIGNOLES, tous les **vendredis de 18h00 à 20h00 à compter du 13/09/19**
- Secteur ouest varois : Siège du District du Var à LA GARDE, tous les **mercredis de 18h00 à 20h00 à compter du 11/09/19**

CORRESPONDANCE (reçue depuis la dernière réunion)

DES ARBITRES :

- **M. Allahan AHONOUKOUN** : demande à participer aux cours de préparation au titre de jeune arbitre de Ligue.
- **M. James AHONOUKOUN** : demande à officier avec **M. Khalid CHAKROUNI** durant la saison 2019/2020.
- **M. Ayyoub HADI** : attestation pour son absence lors du stage D2 / AD2 du 07/09/19.
- **M. Karim BOUCHKARA** : demande à officier avec **M. Anouar HADDAD** durant la saison 2019/2020.
- **M. Wahab BOUDERMINE** : informant de son absence lors du stage D2 – AD2 du 07/09/19 – Pas de justificatif.
- **M. Kouider BOUDERMINE** : informant de son absence lors de l'AG du 30/08/19 – Pas de justificatif.
- **Akram GHARBI TARCHOUNA** : attestation de domicile.
- **M. Nicolas GOUGES** : nouveaux documents administratifs.
- **M. Kevin ROBERT** : nouveaux documents administratifs.
- **MM. Pierre JACOB et Olivier DEHOEST** : demandant à officier ensemble durant la saison en cours.

DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ARBITRAGE (FA) ou DE FRAIS DE DEPLACEMENT (FD) Transmises au comptable de la CDA à réception :

INDISPONIBILITES : /

DES CLUBS :

1) DEMANDES D'ARBITRES (Transmises dès réception aux responsables des désignations) :

A) DEMANDES POUR TOUTE LA SAISON 2018/2019 :

- **OL SALERNOIS** : trois arbitres pour leur équipe Seniors D4.
- **RFC TOULON** : trois arbitres pour leurs équipes U17 – U15 et U14.

B) DEMANDES PONCTUELLES : /

2) INFORMATIONS OU DEMANDES DIVERSES : /

DIVERS : /

QUESTIONS DIVERSES : /

*Prochaine réunion restreinte
Lundi 16 septembre 2019 à 18h30*

Le Président: Patrice BOUREAU
Le Secrétaire : Jean REDAUD